

DEPARTEMENT
S A V O I E
CANTON
BOURG-SAINT-MAURICE
COMMUNE
T I G N E S

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Égalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE

N° 071 du 24 novembre 2021

Application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal en date du 08 juillet 2020 portant délégations d'attribution au Maire.

**OBJET:** DÉPÔT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE PORTANT SUR L'EXTENSION ET LA RÉNOVATION DU CHALET D'ALPAGE DU CHARDONNET À TIGNES

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n°D2020-05-01 du Conseil Municipal en date du 08 juillet 2020 portant délégations d'attribution en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune de Tignes souhaite procéder à l'extension et à la rénovation du chalet d'alpage du Chardonnet,

Considérant que dans le cadre de cette opération, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier de permis de construire portant sur l'extension et à la rénovation du chalet du Chardonnet, sur la parcelle cadastrée section E sous le numéro 1686,

DECIDE :

**ARTICLE 1 :** De déposer et de signer le dossier de permis de construire portant sur l'extension et la rénovation du chalet du Chardonnet, sur la parcelle cadastrée section E sous le numéro 1686.

**ARTICLE 2 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux dans les deux mois de sa publication en vertu de l'article R421-1 du code de justice administrative. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, 38 000 GRENOBLE.

AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE, LE.....

Pour extrait conforme certifié par le Maire qui transmet à Monsieur le Préfet conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Tignes, le 24 novembre 2021

Le Maire,

Serge REVIAL



AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217302967-20211124-21\_March\_0836-AR  
en date du 26/11/2021 ; REFERENCE ACTE : 21\_March\_0836